

**Dispositifs d’Injep Veille & Actus : Adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » : 1 décret et 1 arrêté**

[Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042460686) relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM »

Journal officiel du 25 octobre 2020

Le décret prévoit la prorogation d'une année de la durée d'attribution du label « EDUFORM » obtenu avant 2021, label qualité de la formation professionnelle de l'éducation nationale, en conséquence de l'épidémie de covid-19.

[Arrêté du 23 octobre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042460698) portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Journal officiel du 25 octobre 2020

Conformément [aux dispositions de l'article 1er du décret du 23 octobre 2020 susvisé](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000042460686&idArticle=JORFARTI000042460694&categorieLien=cid), tous les prestataires labellisés EDUFORM en 2020 à l'issue d'un audit initial se voient délivrer un certificat pour quatre ans.  
En application de ces dispositions, l'audit de surveillance de ces structures intervient deux ans après l'audit initial.